



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 2014

Date d'envoi de la convocation	: 14 octobre 2014	Membre en exercice	: 27	Présents	: 22
Date d'affichage du compte-rendu	: 28 octobre 2014	Quorum	: 14	Procurations	: 5
				Absents	: 0
				Votants	: 27

L'an deux mil quatorze, le vingt et un octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal d'Is-sur-Tille, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Thierry DARPHIN, Maire.

Présents : M. T. DARPHIN ; M. P. PERSIGNY ; M. V. SAUVAGEOT ; Mme F. RABET ; M. J. DEHEE ; Mme M. KAISER ; M. F. LESCURE ; Mme A. LALLEMAND ; M. J-P. LATOUCHE ; Mme L. CARDINAL ; Mme E. SMET ; Mme C. PERRIER ; M. J-F. BRIGAND ; M. O. BURDIN ; M. G. LE BOURVA ; Mme S. NAIGEON ; Mme C. STAIGER ; M. S. DALOZ ; M. D. ORRY ; Mme D. LETOUZEY ; Mme S. CHAUVINEAU ; M. G. PASSEREAU.

Excusés : Mme C. SOLDATI procuration à M. P. PERSIGNY ; Mme B. DECLAS procuration à Mme C. STAIGER ; M. M. CUCHE procuration à Mme C. PERRIER ; Mme A-S. NOIROT procuration à M. T. DARPHIN ; M. A. DELEGUE procuration à M. G. PASSEREAU.

Madame Sabine NAIGEON est élue secrétaire de séance.

RENOUVELLEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Par délibération en date du 21 Novembre 2011, le Conseil municipal a institué la taxe d'aménagement pour financer les équipements publics de la commune. Le taux de cette taxe a été fixé à 4,5 % sur l'ensemble du territoire communal.

La délibération a également précisé une durée de validité de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2014.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1°) **Approuve** le renouvellement de la délibération du 21 Novembre 2011 d'année en année sauf renonciation expresse.

2°) **Confirme** les exonérations précisées dans la délibération initiale.

Pour extrait conforme et certification des formalités prévues par le Code général des collectivités territoriales.

Le Maire,

Thierry DARPHIN

